

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 259 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 259

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 février 1946

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1946

Date du numéro
28 février 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : Le décret n° 40-186 du 13 février 1946 déclarant applicable aux territoires d'outre-mer relevant du Ministère de la France d'outre-mer autres que les Antilles et la Réunion l'ordonnance du 18 octobre 1945 permettant l'inscription sur les listes électorales des fonctionnaires mutés après clôture de celles-ci. Art. 2.— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

J. CHALVET.